

Répertoire national des certifications professionnelles
Auxiliaire de gérontologie

Active

N° de fiche

RNCP1761

Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 3

Code(s) NSF :

- 332t : Aide, conseil, orientation, soutien socio-éducatif

Date d'échéance de l'enregistrement : 17-04-2023

CERTIFICATEUR(S)

Nom légal	Nom commercial	Site internet
CTRE RECHERCHES ETUDES FORMATION ORGANIS	-	-

RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION

Activités visées :

L'Auxiliaire de Gérontologie accompagne au quotidien, en équipe pluridisciplinaire, et en coopération avec les aidants familiaux, les personnes âgées dépendantes ("grand âge", démences Alzheimer et "apparentées", autres maladies neurodégénératives et/ou chroniques) et/ou les personnes handicapées âgées (handicap physique - handicap mental - handicap psychique). L'Auxiliaire de Gérontologie

favorise le maintien, la restauration et le développement de l'autonomie et/ou accompagne la perte d'autonomie. Il participe à améliorer la qualité de vie et le bien-être de la personne et de son entourage. Professionnel de l'accompagnement des dépendances, l'Auxiliaire de Gérontologie agit dans le cadre du projet de service et du projet personnalisé, en interaction avec la personne et les proches aidants. Il est intégré à une équipe pluridisciplinaire et participe aux échanges avec l'équipe médico-sociale, le réseau gérontologique, etc. L'Auxiliaire de Gérontologie joue un rôle pivot dans l'aide à la relation. Il veille à la préservation et /ou à la restauration des liens et de la communication, y compris avec les personnes âgées dépendantes et personnes handicapées âgées qui ne communiquent pas de « façon habituelle » (désorientation, etc). Dans une approche globale de compréhension de la personne et de sa trajectoire de vie, cet accompagnement « éthique » apporte à la personne âgée dépendante et/ou présentant un handicap, une réponse personnalisée et évolutive qui s'appuie sur l'ensemble des actes quotidiens et essentiels, les activités sociales et citoyennes, l'animation, les activités de stimulation cognitives et sensorielles (Snoezelen, atelier mémoire, etc) et l'accompagnement de la fin de la vie.

Les trois activités principales de l'Auxiliaire de Gérontologie sont :

A 1. Analyse, compréhension des besoins et identification des potentiels de la personne âgée dépendante, personne handicapée âgée.

A 2. Définition, ajustement, évaluation des objectifs des actions d'accompagnement de la personne âgée dépendante et personne handicapée âgée

A 3. Stimulation, restauration, développement de l'autonomie ou accompagnement de la perte d'autonomie de la personne âgée dépendante, personne handicapée âgée au quotidien.

Compétences attestées :

L'auxiliaire de gérontologie est capable de :

- Mettre en place les démarches pour s'informer et comprendre la personne âgée dépendante, la personne handicapée âgée, sa trajectoire de vie, ses potentiels
- Entrer en relation avec la personne âgée dépendante et la personne handicapée âgée, et veiller à maintenir constamment cette relation,

- Situer la personne âgée dépendante et la personne handicapée âgée dans son environnement (structure type EHPAD, service de soins, service d'aide à domicile),
- Traduire les besoins d'aide identifiés en objectifs d'intervention pour l'auxiliaire de gérontologie,
- Définir une logique d'intervention afin d'orienter les actions d'accompagnement,
- Définir des indicateurs qui permettent d'évaluer l'atteinte des objectifs de l'accompagnement, les effets et la pertinence des moyens mis en oeuvre,
- Accompagner le développement de l'autonomie de la personne âgée dépendante et personne handicapée âgée ou accompagner la perte d'autonomie lors des moments fondamentaux (admission, temps sociaux, fin de vie, etc),
- Stimuler la participation de la personne âgée dépendante et la personne handicapée âgée lors de l'accompagnement des activités du quotidien (repas, toilette, ...)

BLOCS DE COMPÉTENCES

N° et intitulé du bloc	Liste de compétences	Modalités d'évaluation
RNCP1761BC01 Analyser, comprendre les besoins et identifier les potentiels d'une personne âgée dépendante ou d'une personne handicapée âgée	Descriptif : - UC 1.1 Mettre en place les démarches pour s'informer et comprendre la personne âgée dépendante, la personne handicapée âgée, sa trajectoire de vie, ses potentiels - UC 1.2 Entrer en relation avec la personne âgée dépendante et la	

	<p>personne handicapée âgée, et veiller à maintenir constamment cette relation.</p> <p>- UC 1.3 Situer la PAD / PHA dans son environnement</p> <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Une évaluation des compétences acquises en situation professionnelle sur le lieu d'exercice (salarié en poste) ou lors d'une période de stage pratique dans une structure d'accueil •Une évaluation écrite des connaissances (caractéristiques du vieillissement « normal » et « pathologique », conséquences des pathologies, l'organisation médico-sociale, etc) <p>Obtenir au moins 10 sur 20 à la moyenne des notes de deux épreuves d'évaluation</p>	
<p>RNCP1761BC02</p> <p>Définir, ajuster, évaluer les objectifs des actions d'accompagnement d'une personne âgée dépendante ou d'une personne</p>	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - UC 2.1 Traduire les besoins d'aide identifiés en objectifs d'intervention - UC 2.2 Définir la 	

handicapée âgée

logique d'intervention
afin d'orienter les
actions

d'accompagnement

- UC 2.3 Définir des

indicateurs qui

permettront d'évaluer

l'atteinte des objectifs

de

l'accompagnement,

les effets et la

pertinence des

moyens mis en oeuvre

Modalités

d'évaluation :

- Une évaluation des
compétences acquises
en situation

professionnelle sur le

lieu d'exercice (salarié

en poste) ou lors d'une

période de stage

pratique dans une

structure d'accueil

- Un entretien oral sur

la base d'un rapport

écrit, retraçant

l'accompagnement

d'une personne âgée

dépendante ou d'une

personne handicapée

âgée suivie sur le lieu

d'exercice

professionnel (salarié

en poste) ou lors d'une

période de stage

pratique dans une

structure d'accueil

Obtenir au moins 10

		sur 20 à la moyenne des notes de deux épreuves d'évaluation	
RNCP1761BC03	Stimuler, restaurer, développer l'autonomie ou accompagner la perte d'autonomie d'une personne âgée dépendante ou d'une personne handicapée âgée	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - UC 3.1 Accompagner le développement de l'autonomie de la personne âgée dépendante et personne handicapée âgée ou accompagner la perte d'autonomie lors des moments fondamentaux (admission, temps sociaux, fin de vie, ...) - UC 3.2 Stimuler la participation de la PAD / PHA lors de l'accompagnement des activités du quotidien (repas, toilette, ...) <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Une évaluation des compétences acquises en situation professionnelle sur le lieu d'exercice (salarié en poste) ou lors d'une période de stage pratique dans une structure d'accueil •Une évaluation des compétences acquises au cours d'une mise 	

	en situation reconstituée sur un plateau technique en centre de formation Obtenir au moins 10 sur 20 à la moyenne des notes de deux épreuves d'évaluation	
--	--	--

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence :

SECTEUR D'ACTIVITÉ ET TYPE D'EMPLOI

Secteurs d'activités :

L'Auxiliaire de Gérontologie exerce au sein des établissements et services qui accueillent des personnes âgées dépendantes et personnes handicapées âgées ou qui leur apportent à domicile une assistance dans les actes quotidiens de la vie, des prestations de soins ou une aide à l'insertion sociale. Les établissements et services, y compris les foyers d'accueil médicalisés, qui accueillent des personnes adultes âgés handicapés.

Plus précisément, l'Auxiliaire de Gérontologie travaille au sein des structures suivantes :

Secteur social, médico-social :

- Résidences Autonomie, Résidences Service,
- Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées (EHPA)
- Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes et personnes handicapées âgées dépendantes (EHPAD), avec ou sans :
- Unité de Vie Alzheimer (UVA)
- Unité d'Hébergement Renforcée (UHR)
- Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA)
- Plateforme d'accompagnement et de répit attaché ou non à un EHPAD

Secteur sanitaire :

- Services de gériatrie ou Unités de Soins de Longue Durée (USLD).
- Plateforme d'accompagnement et de répit attachée ou non à un hôpital (accueil de jour)

Dans le cadre du projet de service, l'Auxiliaire de Gérontologie accompagne les personnes âgées dépendantes et personnes handicapées âgées en collaboration avec l'équipe médico-sociale afin d'optimiser leur plan d'accompagnement.

Secteur de l'aide à domicile :

- Services d'Aide à Domicile (service « prestataire »), publics ou privés (CCAS, association, entreprise)

Quotidiennement en relation avec les personnes âgées dépendantes, l'Auxiliaire de Gérontologie favorise le maintien et le développement de l'autonomie de la personne. A domicile, cet accompagnement tient compte des contraintes et comprend également l'accompagnement des proches dans la prise en charge de la dépendance de la personne âgée vieillissante ou handicapée âgée.

Type d'emplois accessibles :

Auxiliaire de gérontologie, Intervenant à domicile, Auxiliaire de vie.

Code(s) ROME :

- K1301 - Accompagnement médicosocial
- K1302 - Assistance auprès d'adultes

Références juridiques des réglementations d'activité :

VOIES D'ACCÈS

Le cas échéant, prérequis à la validation des compétences :

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	-
En contrat d'apprentissage	X		Secteur sanitaire et médico-social : <ul style="list-style-type: none"> •Un employeur •Un salarié auxiliaire de gérontologie diplômé Secteur de l'aide à domicile : <ul style="list-style-type: none"> •Un employeur •Un salarié auxiliaire de gérontologie diplômé Certificateur : <ul style="list-style-type: none"> •Le Directeur Général du CREFO ou son représentant
Après un parcours de formation continue	X		Secteur sanitaire et médico-social : <ul style="list-style-type: none"> •Un employeur •Un salarié auxiliaire de gérontologie diplômé Secteur de l'aide à domicile : <ul style="list-style-type: none"> •Un employeur •Un salarié auxiliaire de

			<p>gérontologie diplômé</p> <p>Certificateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Le Directeur Général du CREFO ou son représentant
En contrat de professionnalisation	X		<p>Secteur sanitaire et médico-social :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Un employeur •Un salarié auxiliaire de gérontologie diplômé <p>Secteur de l'aide à domicile :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Un employeur •Un salarié auxiliaire de gérontologie diplômé <p>Certificateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Le Directeur Général du CREFO ou son représentant
Par candidature individuelle	X		<p>Secteur sanitaire et médico-social :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Un employeur •Un salarié auxiliaire de gérontologie diplômé <p>Secteur de l'aide à domicile :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Un employeur •Un salarié

			auxiliaire de gérontologie diplômé Certificateur : •Le Directeur Général du CREFO ou son représentant
Par expérience	X		Secteur sanitaire et médico-social : •Un employeur •Un salarié auxiliaire de gérontologie diplômé Secteur de l'aide à domicile : •Un employeur •Un salarié auxiliaire de gérontologie diplômé Certificateur : •Le Directeur Général du CREFO ou son représentant

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie		X
Inscrite au cadre de la Polynésie française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

PROFESSIONNELLES, CERTIFICATIONS OU HABILITATIONS

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Oui

Certifications professionnelles, certifications ou habilitations en équivalence au niveau européen ou international :

Cette certification est reconnue par la Belgique, depuis le 2 février 2000, à la demande de son titulaire, en vertu d'une décision du Ministère des Affaires Sociales, de la Santé Publique et de l'Environnement qui se fonde sur la Directive n°92/51/CEE du 18 juin 1992. En Janvier 2007, cette reconnaissance a été renouvelée en vertu de la Directive 2005/36/CE du Parlement Européen et du Conseil relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles.

Certifications professionnelles enregistrées au RNCP en équivalence :

N° de la fiche	Intitulé de la certification professionnelle reconnue en équivalence	Nature de l'équivalence (totale, partielle)

Liens avec des certifications et habilitations enregistrées au Répertoire spécifique :

BASE LÉGALE

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO

- Arrêté du 11 mars 2004 publié au Journal Officiel du 13 mars 2004 portant enregistrement au Répertoire national des certifications professionnelles : Centre de recherches et d'études en formation et organisation (CREFO)

Référence autres (passerelles...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	<p>Arrêté du 09 avril 2018 publié au Journal Officiel du 17 avril 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau V, sous l'intitulé " Auxiliaire de gérontologie" avec effet au 09 décembre 2017, jusqu'au 17 avril 2023. Autorité responsable : CREFO</p> <p>Arrêté du 27 novembre 2012 publié au Journal Officiel du 9 décembre 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau V, sous l'intitulé "Auxiliaire de gérontologie" avec effet au 21 juillet 2012, jusqu'au 9 décembre 2017. Autorité responsable : Centre de recherches et d'études en formation et organisation (CREFO)</p> <p>Arrêté du 8 juillet 2009 publié au Journal Officiel du 21 juillet 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau V, sous l'intitulé Auxiliaire de gérontologie avec effet au 21 juillet 2009, jusqu'au 21 juillet 2012. Code NSF : 330t et 332t.</p> <p>Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril</p>

2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 3 octobre 2002 paru au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1995 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 26 mai 2000 paru au journal officiel du 8 juin 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

**Date du dernier Journal Officiel ou Bulletin Officiel :
17-04-2018**

Date d'échéance de l'enregistrement

17-04-2023

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Statistiques :

Lien internet vers le descriptif de la certification :

Des informations peuvent être demandées à l'adresse suivante :
contact@crefo.fr

<http://www.crefo.asso.fr> (<http://www.crefo.asso.fr>)

Organisme(s) préparant à la certification :

Nom légal	Rôle
-----------	------

INFA AQUITAINE	Habilitation pour former et organiser l'évaluation
MAISON FAMIL RURAL EDUCATION ORIENTATION	Habilitation pour former et organiser l'évaluation
ADREP	Habilitation pour former et organiser l'évaluation
INFA MIDI PYRENEES	Habilitation pour former et organiser l'évaluation
CLPS L ENJEU DES COMPETENCES	Habilitation pour former et organiser l'évaluation
VIA FORMATION	Habilitation pour former et organiser l'évaluation
RETRAVAILLER PROVENCE (GRAND SUD EST)	Habilitation pour former et organiser l'évaluation
ALAJI	Habilitation pour former et organiser l'évaluation
MAISON FAMILIALE RURALE	Habilitation pour former et organiser l'évaluation

Fiche au format antérieur au 01/01/2019

(<https://certifpro.francecompetences.fr/webapp/services/enregistrementDroit/downloadAncFormat/4471>)